

Argenta-Fund Responsible Growth Fund

Actions de distribution et de capitalisation

29-05-2026

Ceci est une communication publicitaire concernant l'acquisition d'actions d'un fonds. Veuillez vous référer au prospectus et document d'informations clés avant de prendre toute décision finale d'investissement.

Au niveau de son portefeuille, le compartiment recherchera une certaine diversification géographique et sectorielle. Les actions ou obligations d'entreprises seront émises par des sociétés établies, cotées ou négociées dans le monde entier (y compris dans les marchés émergents). Les investissements en actions ne seront pas limités. Ils pourront représenter 100% de la valeur du portefeuille.

Le compartiment est géré activement, sans référence à un indice de référence.

Le compartiment a pour objectif l'investissement durable. Il s'engage à détenir un minimum de 80% de ses actifs nets en investissements durables. Ce compartiment prend en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PAI).



Durabilité

Argenta Asset Management NV accorde beaucoup d'attention aux investissements durables. Ce fonds complémentaire investira donc uniquement dans des sociétés qui satisfont à des critères de sélection en matière de durabilité.



Investir confortablement

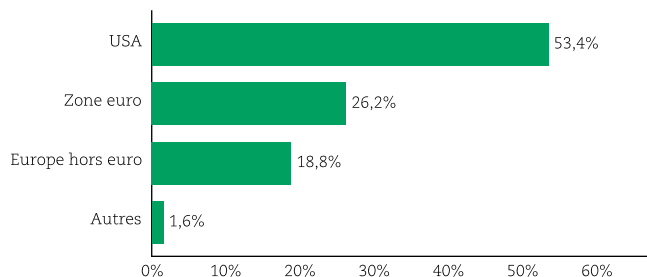
Vous ne devez pas suivre les marchés, les gestionnaires le font pour vous. Argenta-Fund Responsible Growth Fund est suivi et ajusté quotidiennement par les spécialistes en investissements d'Argenta Asset Management NV.



Flexibilité

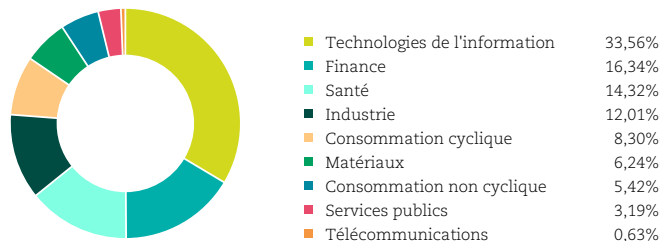
Vous pouvez souscrire ou racheter des parts chaque jour ouvrable bancaire à Luxembourg. Cet investissement n'a pas de date d'échéance. La durée recommandée des investissements dans le compartiment Argenta-Fund Responsible Growth Fund est d'au moins 6 ans.

Répartition géographique



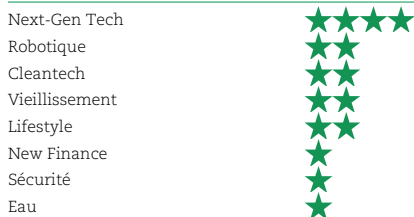
Source: Argenta Asset Management NV

Répartition sectorielle actions¹⁰



Source: Argenta Asset Management NV

Secteurs économiques et thématiques¹



Source: Argenta Asset Management NV

Composition des actifs²

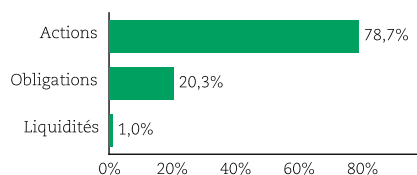
Source: Argenta Asset Management NV au 29-05-2026

Advanced Micro Devices Inc	3,53%
Italia 4% Ser 12Y 144A 22/30.04.35	3,32%
NVIDIA Corp	2,83%
HSBC Holdings Plc	2,73%
Microsoft Corp	2,69%
Deutschland 0% 20/15.08.30	2,51%
Eli Lilly & Co	2,43%
Novartis AG Reg	1,91%
Amgen Inc 3% 22/22.02.29	1,75%
Jazz Pharmaceuticals Plc	1,73%

% de l'actif du top 10 25,42%

Nombre des positions 106

Allocation des actifs

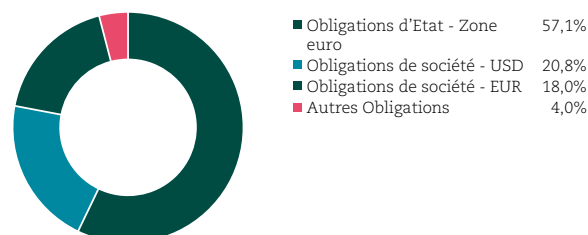


Source: Argenta Asset Management NV

Portefeuille obligataire

Echéance Moyenne (années)	6,95
Rendement moyen	3,74%

Exposition obligataire



Source: Argenta Asset Management NV

Argenta-Fund Responsible Growth Fund

Actions de distribution et de capitalisation

29-05-2026

Rendements actuariels (base annuelle en euros)³

	ISIN	Date de création	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	depuis la création
R CAPITALISATION	LU0439689042	04/11/2009	13,90%	5,00%	1,47%	3,46%	4,87%
R DISTRIBUTION	LU1243880074	13/04/2016	13,90%	5,00%	1,46%	3,45%	3,77%

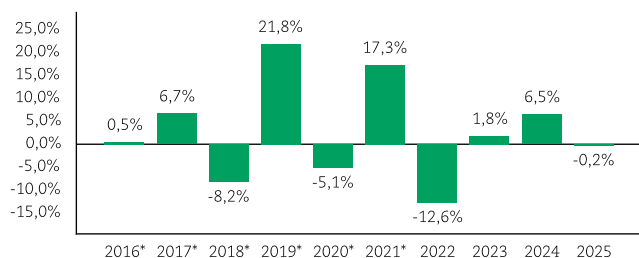
Source: Argenta Asset Management NV

29-05-2026

Rendements annuels des 10 dernières années financières^{4,*}

Source: Argenta Asset Management NV

(01/01 - 31/12)



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

* Nous attirons votre attention sur le fait que la politique d'investissement du compartiment a été modifiée en date du 9 septembre 2021.

Évolution de la valeur d'inventaire des actions de capitalisation⁵(base 100)

Source: Argenta Asset Management NV

(depuis année 2016)



■ Argenta-Fund Responsible Growth Fund

Risques



Source: Argenta Asset Management NV

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent dans un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques significatifs pertinents non pris en compte dans l'indicateur synthétique de risque : risque de liquidité (le risque qu'une position ne puisse être liquidée à temps à un prix raisonnable), risque opérationnel (le risque lié à l'inadéquation de processus internes et aux défaillances humaines ou des systèmes ou résultant d'événements extérieurs) et risque de crédit (le risque de défaillance des contreparties lors du remboursement du capital à l'échéance ainsi que des intérêts annuels).

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement. Le descriptif et le détail des risques de ce compartiment figurent dans le prospectus.

Caractéristiques générales du produit

Répartition géographique	Dans le monde entier
Fréquence	Quotidienne
Horizon d'investissement	6 ans
Genre du compartiment sous-jacent	Fonds mixte
Classification SFDR	Article 9
Montant minimum de souscription ⁶	1.000,00 €
Total actifs nets	234,39 Mio. €
	29-05-2026

Frais

Frais de souscription ⁷	2,00%
Frais de rachat	0,00%
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation (Cap / Dis)	1,84% / 1,84%
Coûts de transaction ⁸	0,59% / 0,58%
Swing price ⁹	NA
	29-05-2026

Actions de capitalisation

Actions de distribution

Pas de versement annuel de dividendes ou d'intérêts		Versement éventuel de dividendes ou d'intérêts	
ISIN	LU0439689042	ISIN	LU1243880074
Valeur d'inventaire	2196,92 euro (le 29/05/2026)	Valeur d'inventaire	2087,73 euro (le 29/05/2026)
		Dividende 2024	0,00 €
			29-05-2026

Taxes

Taxe sur opérations de bourse (en cas d'actions de capitalisation) (max 4000 €)	1,32%
Précompte mobilier sur dividendes (en cas d'actions de distribution)	30,00%
Taxe en cas de vente (si le fonds investit plus de 10% dans des créances) sur le rendement des actifs investis dans des créances.	30,00%
Taxe sur les plus-values - voir définitions	
	29-05-2026

¹Pourcentage de la position Actions totale au sein d'Argenta-Fund Responsible Growth Fund. Certaines entreprises font partie de plusieurs thèmes, d'autres ne sont reprises dans aucun de ces thèmes. Légende : 1 étoile (1 – 10%) / 2 étoiles (11 – 20%) / 3 étoiles (21 – 30%) / 4 étoiles (31 – 40%) / 5 étoiles (>41%).

²Il se peut que certains OPC présents dans le portefeuille ne soient pas commercialisés en Belgique. Veuillez consulter votre conseiller financier.

³Les rendements actuariels sont basés sur des données historiques des actions de capitalisation qui n'offrent aucune garantie pour le futur et qui ne tiennent pas compte de fusions éventuelles de compartiments. Ils sont calculés hors frais et taxes. Ces rendements, bruts exprimés en euros, sont fournis par Argenta Asset Management NV.

⁴Les rendements annuels sont basés sur des données historiques des actions de capitalisation qui ne tiennent pas compte de fusions éventuelles de compartiments. Ils sont calculés sur base des dernières valeurs nettes d'inventaire de chaque exercice, hors frais et taxes. Pour connaître les rendements annuels des actions de distribution, veuillez consulter le document d'informations clés.

⁵L'évolution de la valeur nette d'inventaire est basée sur des données historiques des actions de capitalisation qui n'offrent aucune garantie pour le futur et qui ne tiennent pas compte de fusions éventuelles de compartiments. Elles sont présentées hors frais et taxes. Ces valeurs nettes d'inventaire, brutes exprimées en euros, sont fournies par Argenta Asset Management NV.

Durabilité

La décision d'investir dans le compartiment promu doit tenir compte de toutes les caractéristiques et de tous les objectifs de ce compartiment.

Argenta Asset Management et méthode de sélection

Les gestionnaires d'Argenta Asset Management NV prennent en compte l'impact positif des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance dans la gestion selon les critères de durabilité et la méthodologie mise en place par Argenta en collaboration avec MSCI ESG Research.

Les entreprises qui obtiennent un score ESG parmi les meilleurs dans leur secteur et ayant une contribution positive à la réalisation d'un ou de plusieurs Objectifs de développement durable (« ODD ») adoptés par les Nations Unies en 2015 ou une activité économique durable correspondant aux objectifs de l'article 9 du règlement (UE) 2020/852 (« Règlement Taxonomie ») ou qui sont présentes sur la liste MSCI Sustainable Impact sont incluses dans le calcul des investissements durables.

La méthodologie MSCI SDG Alignment définit une évaluation de l'alignement global de chaque entreprise avec chacun des 17 ODD individuels, appelée SDG Net Alignment. Ceci est exprimé sous la forme d'une note catégorielle (sur une échelle allant de Fortement aligné à Fortement mal aligné). L'analyse est basée sur des évaluations de l'alignement (1) des produits et services et (2) des activités de l'entreprise pour chacun des 17 ODD. Pour contribuer positivement à l'un des ODD, une entreprise doit être Alignée ou Fortement alignée sur au moins un ODD sans être Fortement mal alignée sur un autre. Si les activités d'une entreprise contribuent de manière positive à un des ODD, sa position totale en actions et en obligations d'entreprises est comptabilisée comme un investissement durable.

Les obligations émises par des états ayant signé l'accord de Paris sur le climat et qui contribuent également à la réalisation d'un ou de plusieurs ODD sont également incluses dans le calcul des investissements durables.

Les gestionnaires appliquent également des listes d'exclusion pour ce compartiment.

Argenta Asset Management NV, avec l'aide de MSCI ESG Research, exclut les sociétés impliquées dans des activités controversées ou actives dans certains secteurs controversés. Par « activités controversées », on entend : industrie du tabac, des jeux de hasard, la cruauté envers les animaux, etc. Le comportement des entreprises est également examiné par MSCI ESG Research sur la base de dix principes fondés sur le respect des droits de l'homme, les droits du travail, les facteurs environnementaux et la lutte contre la corruption.

Les critères d'exclusion appliqués aux obligations d'Etat sont examinés par Argenta Asset Management NV sur base des principes fondés sur le respect des droits de l'homme et de la liberté politique et personnelle de chacun, la lutte contre la corruption, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Ces critères d'exclusion s'appliquent toujours aux actions, aux obligations d'entreprises et aux obligations d'Etat, sauf s'il s'agit d'Obligations vertes, sociales et durables.

Politique de durabilité d'Argenta

Vous trouverez de plus amples renseignements sur la politique de durabilité d'Argenta, les critères ESG et les listes d'exclusion sur www.argenta.be/content/dam/aam/fr/ESG_Investment_Policy_FR.pdf.

Parts d'investissements durables: 98,87%

Définitions

Action: titre représentant une action participative au capital d'une société.

Obligation: titre représentant une partie de dette émise par une entreprise, une collectivité territoriale ou un État.

Fonds: un Organisme de Placement Collectif (OPC), qui investit le capital de plusieurs investisseurs dans un portefeuille diversifié d'actions et/ou d'obligations et de liquidités.

Titre de créances: titre financier faisant l'objet d'une obligation de remboursement de dette, avec intérêts.

Compartiment géré activement: un compartiment pour lequel le gestionnaire, selon la vision du marché, prendra des positions actives dans le but d'obtenir un meilleur résultat.

Obligations High Yield: Des obligations qui ont un rendement élevé et qui sont associées à un risque relativement élevé.

Règlement SFDR: Règlement (EU) 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Taxonomie de l'UE: La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Lifestyle: Des marques fortes, des biens de consommation qui sont également de plus en plus populaires en Asie, y compris les biens de consommation numériques.

New finance: Les entreprises qui fournissent des services financiers ou qui soutiennent le secteur financier et les entreprises qui soutiennent l'innovation dans le secteur financier.

Eau: Les entreprises qui sont actives dans le domaine de l'amélioration de la qualité de l'eau et d'une utilisation plus efficace de l'eau.

Vieillesse: Entre autres, les entreprises qui sont actives dans le domaine des soins de santé, des voyages et de la détente, du confort ou de la gestion d'actifs.

Robotique: Les entreprises qui jouent un rôle de pionnier dans le domaine de l'innovation technologique et de la robotique.

Sécurité: Les entreprises actives dans le domaine de la sécurité numérique ou de la sécurité physique.

Cleantech: Les entreprises dont le cœur de métier est de générer de l'énergie renouvelable, d'accroître l'efficacité énergétique et d'améliorer l'élimination des déchets.

Next-Gen Tech: Les entreprises qui mettent l'accent sur les technologies perturbatrices telles que le Big Data, l'Internet des objets (IoT), l'intelligence artificielle (IA), le cloud et la connexion Internet mobile.

Pays émergents: Les marchés émergents disposent d'un important potentiel de développement qui se traduit par un taux de croissance historique supérieur à celui des pays développés.

Taxe sur les plus-values: Sur la partie de la plus-value qui n'est pas soumise à la taxe sur le rendement des actifs investis dans des créances, une taxe sur les plus-values de 10% est retenue, sauf en cas d'opt-out.

Informations importantes

ARGENTA-FUND Responsible Growth Fund est un compartiment de « ARGENTA-FUND », une société d'investissement à capital variable (SICAV) de droit luxembourgeois à compartiments multiples soumise à la partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif. La SICAV a été créée le 27 novembre 1987 pour une durée indéterminée. Ce compartiment est géré par Argenta Asset Management NV. Parcourez attentivement le prospectus en vigueur, le document d'informations clés et le rapport annuel et semi-annuel avant d'acheter ce produit. Le prospectus et le document d'informations clés en français et en néerlandais, ainsi que le dernier rapport (semi-)annuel de gestion en français sont disponibles gratuitement auprès de votre agence Argenta. La valeur d'inventaire nette du compartiment est publiée dans 'L'Écho' et 'De Tijd'. Vous pouvez également consulter ces documents et la valeur d'inventaire nette du compartiment à partir de l'onglet "Fonds" sur le site www.argenta-aam.be ou à partir de l'onglet "Aperçu des fonds" sur le site www.argenta.be. La société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. Sur le site web www.argenta-aam.be vous pouvez consulter un résumé des droits des investisseurs en français sous l'onglet « Documents » de chaque fonds.

Pas entièrement satisfait ?

Si vous avez une suggestion ou plainte à formuler, vous pouvez les soumettre **ici**, ou vous pouvez en parler à votre agent Argenta. Vous pouvez aussi vous adresser à la société de gestion Argenta Asset Management NV, ou directement à la SICAV à l'adresse suivante : 29, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. Une plainte téléphonique doit être confirmée par écrit au moyen d'un e-mail ou d'une lettre. Vous estimez qu'Argenta n'a pas donné suite à votre réclamation ou que la réponse fournie n'est pas satisfaisante ? Dans ce cas, vous pouvez vous adresser à Ombudsfm, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II, 8 boîte 2, 1000 Bruxelles. Le moyen le plus rapide de déposer une plainte auprès d'Ombudsfm est d'utiliser le formulaire de plainte disponible sur le site web. Si vous ne pouvez pas soumettre ce formulaire, veuillez envoyer votre plainte par email à ombudsman@ombudsfm.be. Vous avez toujours le droit d'intenter une action en justice. Les informations ci-dessus sont basées sur la situation juridique et fiscale à la date du 29-05-2026. La réglementation fiscale s'applique aux particuliers domiciliés en Belgique. Elle dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et peut faire l'objet de modifications ultérieures.

⁶Un montant minimum de souscription de 1.000 € pourra être requis par les agences de distribution belges du groupe Argenta Banque d'Épargne SA.

⁷Frais de souscription selon le prospectus : Maximum 2%.

⁸Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.

⁹Le swing pricing a pour objectif de réduire l'effet de dilution engendré lorsque, par exemple, des rachats importants dans un compartiment contraignent son gestionnaire à vendre les actifs sous-jacents du compartiment.

¹⁰Pourcentage de la position Actions totale au sein d'Argenta-Fund Responsible Growth Fund.

Cette fiche s'adresse à un large public et n'est aucunement basée sur des informations relatives à votre situation personnelle. Cette fiche ne constitue dès lors aucun conseil en investissement.

Date de rédaction: 29-05-2026